



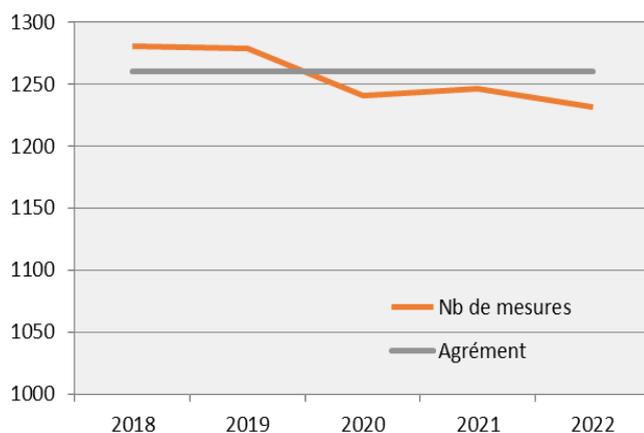
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

INDEX

I. Données générales	3
I.1 Évolution du nombre global de mesures au 31/12	3
I.2 Évolution du nombre de mesure par année et par site	3
I.3 Répartition des mesures par type	4
I.4 Répartition des mesures par tribunal	4
II. L'ouverture de la mesure de protection.....	5
II.1 Nombre de mesures nouvelles	5
II.2 Nombre de mesures nouvelles par DMJPM.....	5
III. La vie de la mesure de protection	5
III.1. Révision des mesures de protection	5
III.2. Décisions prises suite aux révisions des mesures de protection.....	6
III.3. Répartition des Personnes Protégées par type de ressources.....	6
III.4. Répartition de la participation financière mensuelle des Personnes Protégées	7
III.5. Répartition des comptes et placements	8
IV. La clôture de la mesure de protection	10
IV.1. Nombre de clôtures	10
IV.2. Nombre de clôtures par DMJPM	10
IV.3. Motif des clôtures	10
V. Indicateurs / Démarche qualité	11
V.1. Taux de réalisation des DIPM.....	11
V.2. Taux de remise des attestations CRG	11
V.3. Nombre de rencontres des Personnes Protégées	11
V.4. Participation des Personnes Protégées	12
V.5. Groupes de travail / démarche qualité.....	15
VI. ISTF.....	15
VII. DPA	17
VIII. La formation.....	20
IX. L'emploi.....	20
XI.1. Nombre de contrats signés	20
IX.2. Age moyen des salariés au 31/12	21
XI.3. Ancienneté moyenne au 31/12.....	21
XI.4. Carences de postes	21

I. DONNEES GENERALES

I.1 Évolution du nombre global de mesures au 31/12

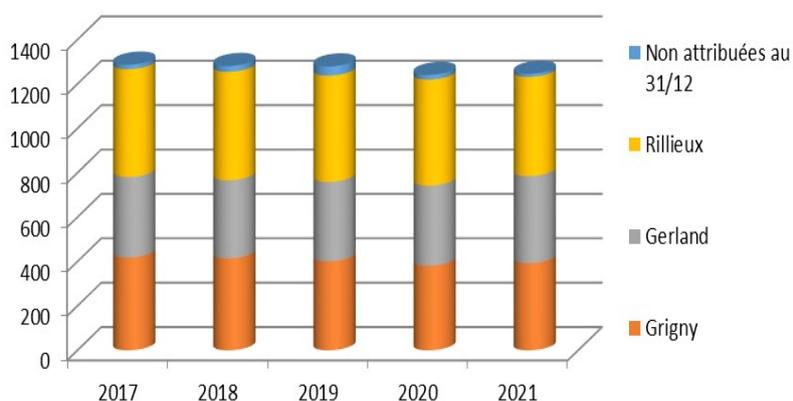


Pour la 3^{ème} année consécutive nous sommes en-deçà de notre agrément (1260).

Néanmoins, en 2022, l'AssTRA a accompagné 1 384 personnes protégées, dont 139 en ouverture.

I.2 Évolution du nombre de mesure par année et par site

Année	Grigny	Gerland	Rillieux	Non attribuées au 31/12	Total au 31/12
AGREMENT	340	460	460	/	1260
2018	414	352	489	26	1281
2019	401	358	479	41	1279
2020	381	361	478	21	1241
2021	392	393	447	14	1246
2022	344	426	446	15	1231



Rillieux : - 1 mesure par rapport à 2021 (6 mesures non attribuées au 31/12)

Gerland : + 33 mesures par rapport à 2021 (7 mesures non attribuées au 31/12)

Grigny : - 48 mesures par rapport à 2021 (2 mesures non attribuées au 31/12)

I.3 Répartition des mesures par type

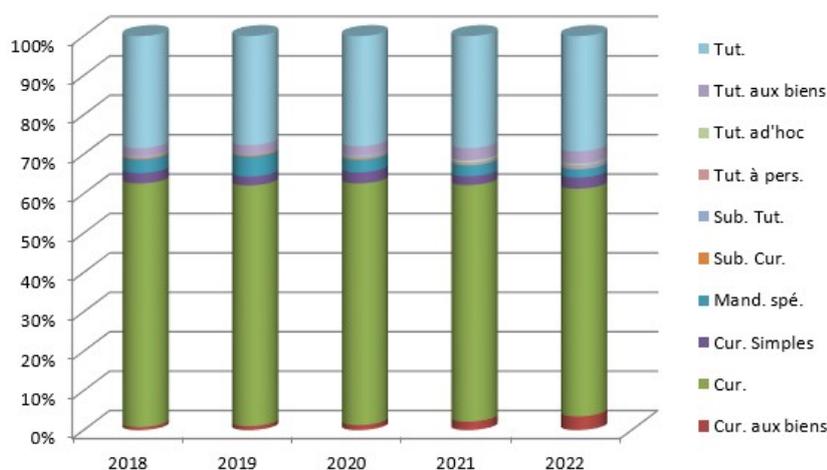
Année	Cur. biens	Cur.	Cur. Simple	Cur. ad'hoc	Mand. spé.	Sub. Cur.	Sub. Tut.	Tut. à pers.	Tut. ad'h	Tut. biens	Tut.	Adm Ad'hoc	Total
2018	0,78%	61.83%	2,65%	0,00%	3.43%	0,31%	0,23%	0,08%	0,08%	2.19%	28,42%	0%	100,00%
2019	1.02%	60.99%	2.27%	0,16%	5.08%	0,31%	0,31%	0,08%	0,00%	2,19%	27.60%	0%	100,00%
2020	1,29%	61.16%	2,82%	0,24%	3.14%	0,32%	0,64%	0,08%	0,08%	2,34%	27,88%	0%	100,00%
2021	2.17%	59.87%	2.25%	0.08%	2.73%	0,16%	0,48%	0,16%	0,48%	3.05%	28.41%	0,16%	100,00%
2022	3,49%	57,68%	2,84%	0,08%	2,03%	0,16%	0,81%	0,16%	0,32%	3,17%	29,16%	0,08%	100,00%

64,09%

0,97%

32,81%

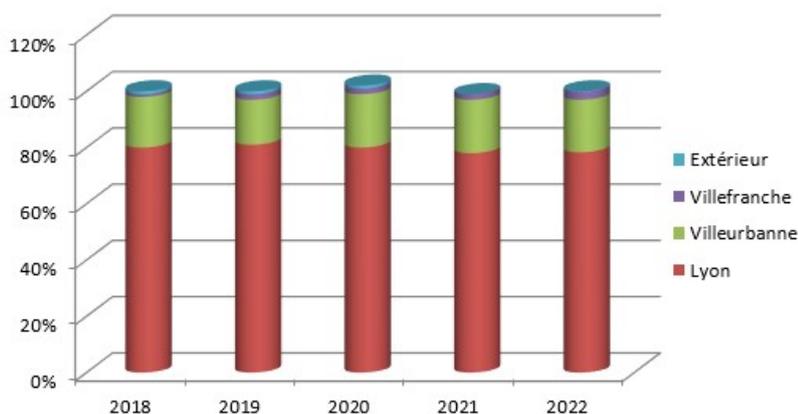
1 personne



La diminution des mandats spéciaux notée depuis 2021 se confirme. Les autres types de mesure sont stables. Les juges utilisent toutes les adaptations possibles : subrogation, ad'hoc....

I.4 Répartition des mesures par tribunal

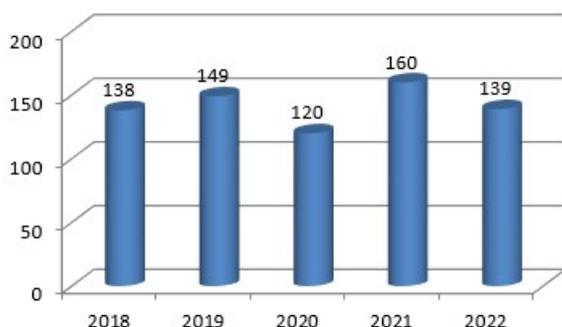
Année	Lyon	Villeurbanne	Villefranche	Extérieur	Total
2018	80 %	18 %	1 %	1 %	100 %
2019	81 %	16 %	2 %	1 %	100 %
2020	80 %	19 %	2 %	1 %	100 %
2021	78 %	19 %	2 %	0 %	100%
2022	78 %	19 %	3 %	0 %	100%



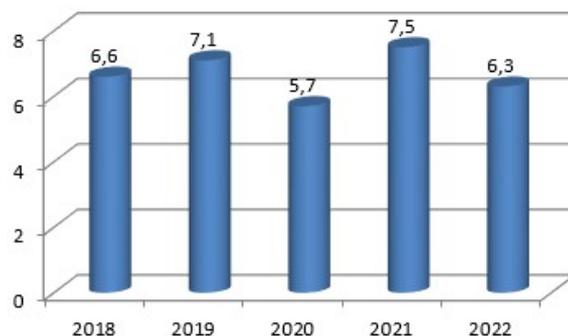
La répartition des mesures par tribunal reste stable, Lyon demeurant notre principal prescripteur.

II. L'OUVERTURE DE LA MESURE DE PROTECTION

II.1 Nombre de mesures nouvelles



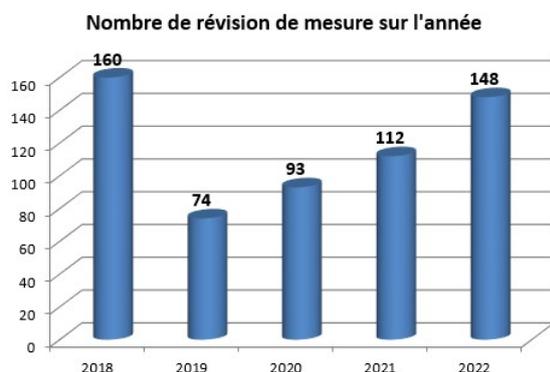
II.2 Nombre de mesures nouvelles par DMJPM



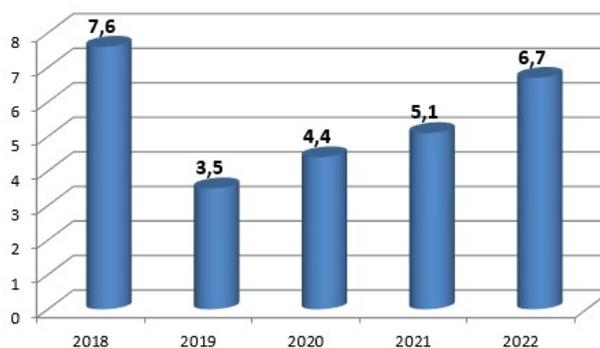
Malgré la fin de l'année avec un nombre total en deçà de notre agrément, nous notons un retour vers les chiffres de 2018 tant en nombre d'ouverture total qu'en nombre d'ouverture par mandataire.

III. LA VIE DE LA MESURE DE PROTECTION

III.1. Révision des mesures de protection



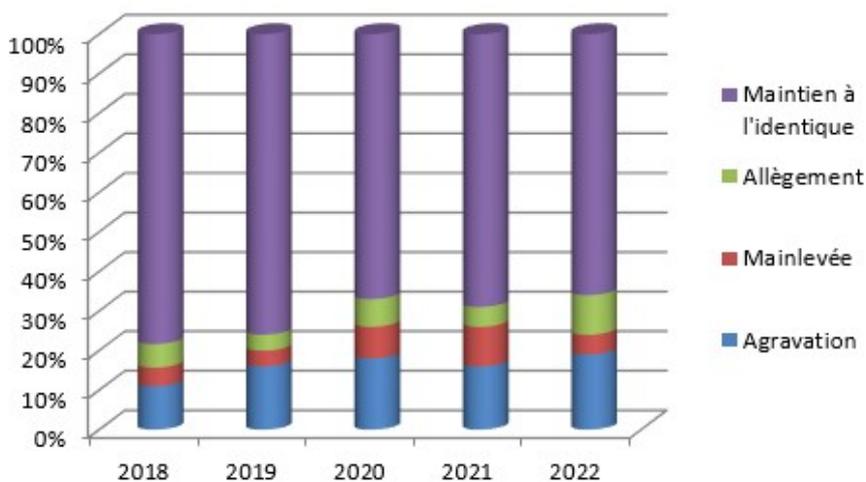
Nombre moyen de révision de mesures par DMJPM



Comme évoqué en 2021, le nombre de révisions reste important pour 2022 et ne va pas décroître sur 2023.

III.2. Décisions prises suite aux révisions des mesures de protection

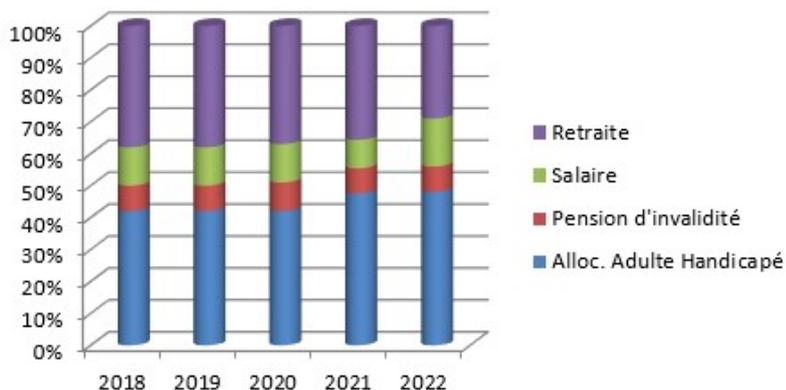
Année	Aggravation	Mainlevée	Allègement	Maintien à l'identique	Total
2018	11 %	5 %	6 %	79 %	100 %
2019	16 %	4 %	4 %	76 %	100 %
2020	18 %	8 %	7 %	67%	100 %
2021	13 %	10 %	5 %	70 %	100 %
2022	19%	5%	10%	66%	100 %



Nous pouvons nous satisfaire de l'augmentation des allègements de mesure.

III.3. Répartition des Personnes Protégées par type de ressources

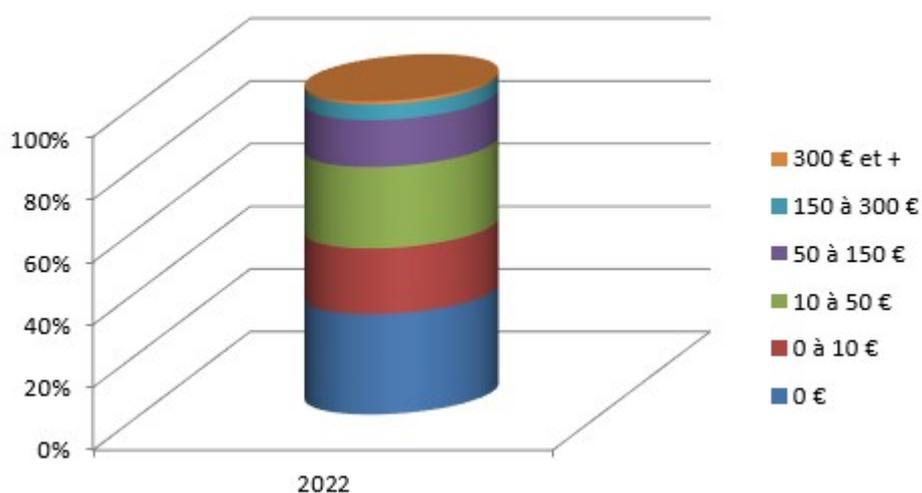
Année	Alloc. Adulte Handicapé	Pension d'invalidité	Salaire	Retraite	Total
2018	42%	8%	12%	38%	100 %
2019	42%	8%	12%	38%	100 %
2020	42%	9%	12%	37%	100 %
2021	48%	8%	9%	36%	100 %
2022	48%	8%	15%	29%	100 %



Les ressources liées aux salaires augmentent au détriment des retraites. Cela est en lien avec le profil des mesures nouvelles.

III.4. Répartition de la participation financière mensuelle des Personnes Protégées

Année	0 €	0 à 10 €	De 10 à 50 €	De 50 € à 150 €	De 150 € à 300 €	300 € et +	Total
2018	34 %	16 %	32 %	14 %	3 %	1 %	100 %
2019	34 %	13 %	33 %	15 %	4 %	1 %	100 %
2020	31 %	22 %	30 %	12 %	4 %	1 %	100 %
2021	29 %	20 %	27 %	16 %	6 %	1 %	100 %
2022	32%	21%	26%	15%	5%	1%	100 %



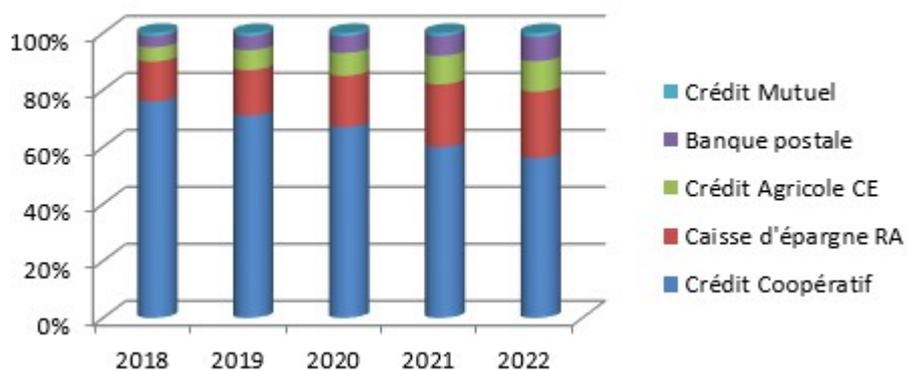
Pas de commentaire particulier sur cet item : peu de changement au niveau des tranches.

Participation	0 €	0 à 10 €	De 10 à 50 €	De 50 € à 150 €	De 150 € à 300 €	300 € et +
Ressources	0 à 949€	950 à 1000€	1 100 à 1 400€	1 401 à 1 900€	1 901 à 2 500 €	2700 et +

III.5. Répartition des comptes et placements

Répartition des comptes de gestion par établissement bancaire en télétransmission

Année	Crédit Coopératif	Caisse d'Epargne RA	Crédit Agricole CE	Banque postale	Crédit Mutuel	Total
2018	76 %	14 %	5 %	4 %	1 %	100 %
2019	71 %	16 %	7 %	5 %	1 %	100 %
2020	67 %	18 %	8 %	6 %	1 %	100 %
2021	60 %	22 %	10 %	7 %	1 %	100 %
2022	56 %	23 %	11 %	9 %	1 %	100 %



Les taux affichés correspondent à ceux du 31 décembre.

Les services développés par la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole en faveur des Personnes Protégées (autorisation de découvert à l'ouverture, cartes de retrait sans code, carte de paiement, accès consultatif en ligne ...) expliquent leur progression constante.

Détail des comptes courants, produits bancaires et placements financiers au 31/12/2022

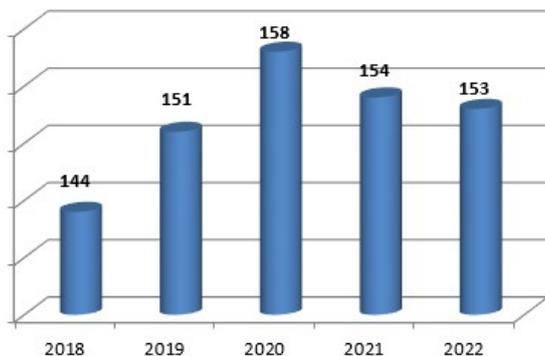
Libellés		Nb de comptes	Sommes gérées	
Comptes courants		2853	15 657 982,73 €	
Produits bancaires	<i>Livrets d'épargne</i>	Livret A	878	7 888 233,05 €
		LDD (Livret Développement Durable)	348	2 384 922,19 €
		LEP (Livret d'Épargne populaire)	645	4 234 347,04 €
		CSL (Compte Sur Livret)	93	1 335 455,54 €
		Livret Jeune	16	17 283,34 €
	<i>Épargne logement</i>	PEL (Plan d'Épargne Logement)	76	2 478 231,61 €
		CEL (Compte Épargne Logement)	27	152 833,10 €
	CAT/DAT (Compte et Dépôt à Terme)	12	52 449,92 €	
Placements financiers		Assurance Vie	774	37 625 961,45 €
		Contrat Capitalisation	55	6 333 655,28 €
	<i>Valeurs mobilières</i>	PEA (Plan d'Épargne Actions)	58	1 780 866,20 €
		Compte Titres	105	3 617 380,32 €
		Parts Sociales	117	247 859,25 €
		SCPI	5	401 091,24 €
		PEP Bancaire (Plan d'Épargne Populaire)	22	997 835,75 €
		PERP (Plan d'Épargne Populaire Retraite)	20	28 158,46 €
		PEE (Plan Épargne Entreprise)	24	251 451,13 €
TOTAL		6103	82 063 300,21 €	

L'accompagnement proposé par notre service au niveau de la gestion des comptes et placements des Personnes Protégées vise :

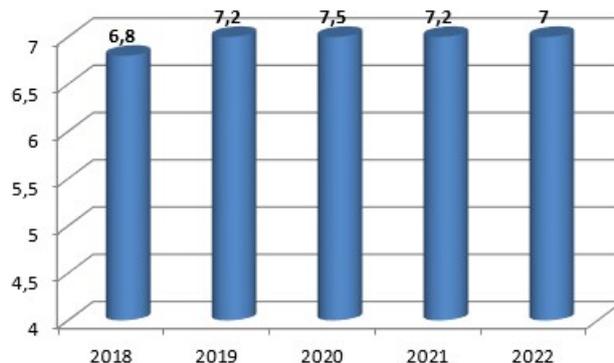
- La constitution d'une épargne de précaution suffisante
- L'accès au LEP pour toutes les personnes qui peuvent en bénéficier
- La réorientation des liquidités des comptes sur livret peu rémunérateurs
- La sécurisation des liquidités des PEA et comptes-titres quand cela s'avère nécessaire
- La souscription de contrats d'assurance vie dans le cadre de l'épargne handicap pour les personnes qui sont titulaires d'une carte mobilité inclusion mention invalidité
- La rationalisation de l'offre bancaire de chaque personne afin de limiter les frais bancaires qu'elle supporte

IV. LA CLOTURE DE LA MESURE DE PROTECTION

IV.1. Nombre de clôtures



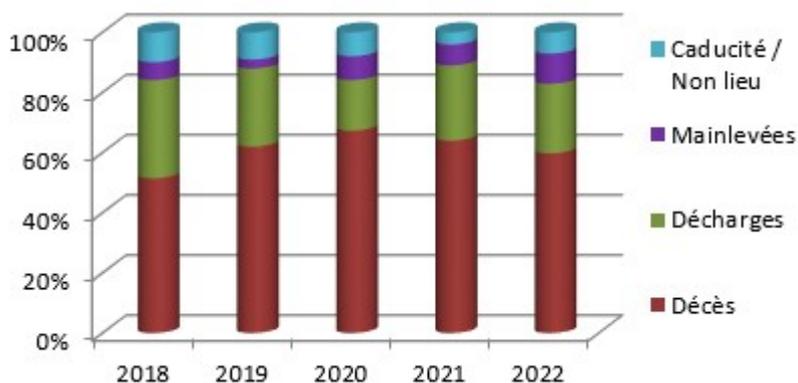
IV.2. Nombre de clôtures par DMJPM



Pas de commentaires particuliers sur ce point : nombre de clôtures stable.

IV.3. Motif des clôtures

Année	Décès	Décharges	Mainlevées	Caducités/non-lieu	Total
2018	52 %	33 %	6 %	10 %	100 %
2019	62 %	26 %	3 %	9 %	100 %
2020	68 %	17 %	8 %	8 %	100 %
2021	64 %	25 %	7 %	4 %	100 %
2022	60%	23%	10%	7%	100 %



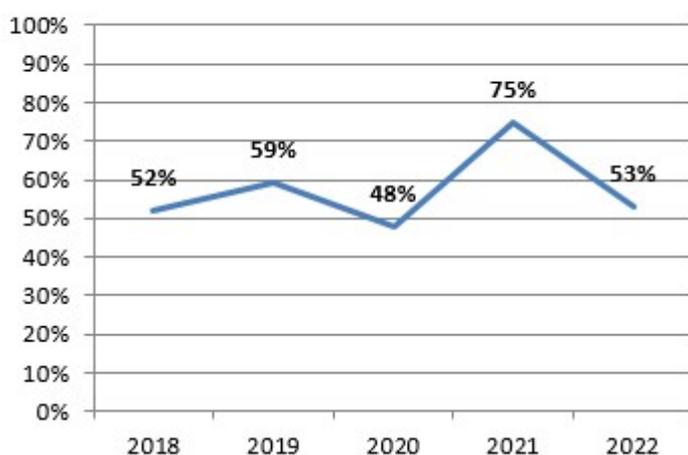
Le nombre de mainlevées continue d'augmenter lentement et sûrement. Effet du Développement du Pouvoir d'Agir ?

V. INDICATEURS / DEMARCHE QUALITE

V.1. Taux de réalisation des DIPM

Année	Nb de DIPM / AVENANTS réalisés	Taux de Personnes Protégées ayant un DIPM	File active
2018	951	52 %	1425
2019	868	59 %	1430
2020	677	48 %	1399
2021	982	75 %	1406
2022	712	53 %	1352

Taux de DIPM



La progression notée en 2021 ne se confirme pas en 2022.

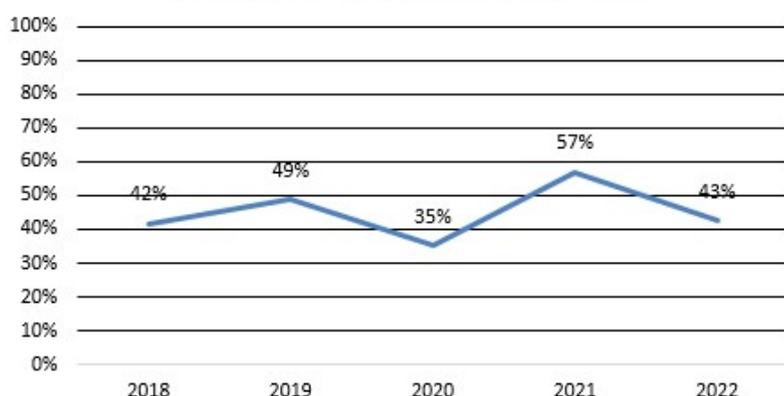
L'investissement de l'ensemble des délégués mandataires n'est pour autant pas remis en cause.

En effet, en 2022, nous avons dû absorber le changement de logiciel sur le dernier trimestre avec un investissement de tous dès le mois de mai.

V.2. Taux de remise des attestations CRG

Année	Taux de remise des attestations CRG
2018	42 %
2019	49 %
2020	35 %
2021	57 %
2022	43 %

Taux de remise des attestations CRG



Même constat que pour les DIPM : le lien avec les personnes accompagnées aura été impacté par le changement de logiciel qui a accaparé l'énergie des salariés.

Ils restent néanmoins attachés à la participation des personnes accompagnées à leur mesure de protection.

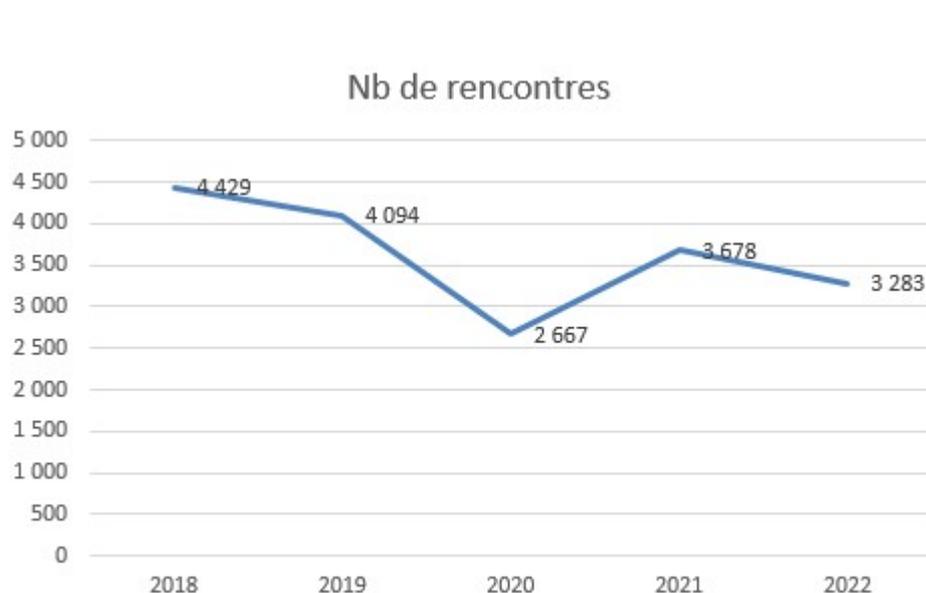
V.3. Nombre de rencontres des Personnes Protégées

L'AssTRA ne fixe pas les mêmes objectifs selon que les Personnes Protégées sont à domicile ou en établissement. Afin de rendre compte de l'ensemble du travail réalisé, les chiffres prennent en compte la file active de l'année, et non pas seulement les personnes présentes au 31/12.

Les rencontres comprennent les accompagnements extérieurs, les rencontres au bureau et les VAD.

Effectivité des rencontres :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de rencontres	4 429	4 094	2 667	3 678	3 283



↓
302 accompagnements extérieurs
855 rencontres au bureau
2 064 VAD
62 rencontres dans le cadre du DPA

Comme j'ai pu l'évoquer en réunion institutionnelle, le nombre de rencontres n'est pas remis en question. Il correspond parfaitement à nos indicateurs.

Il ne s'agit donc pas d'augmenter le nombre de visites mais d'être attentifs à ce que les rencontres soient au profit de toutes les personnes accompagnées.

V.4. Participation des Personnes Protégées

Groupes d'Expression :

Le rythme des réunions des groupes d'expression a repris de manière normale en 2022 : deux réunions ont pu être organisées sur chacun des trois sites. 45 participants.

- Les premières ont eu lieu en mai-juin 2022.

Il a été abordé la thématique du fonctionnement de la justice avec le site de Rillieux, en partenariat avec la MJD de Rillieux.

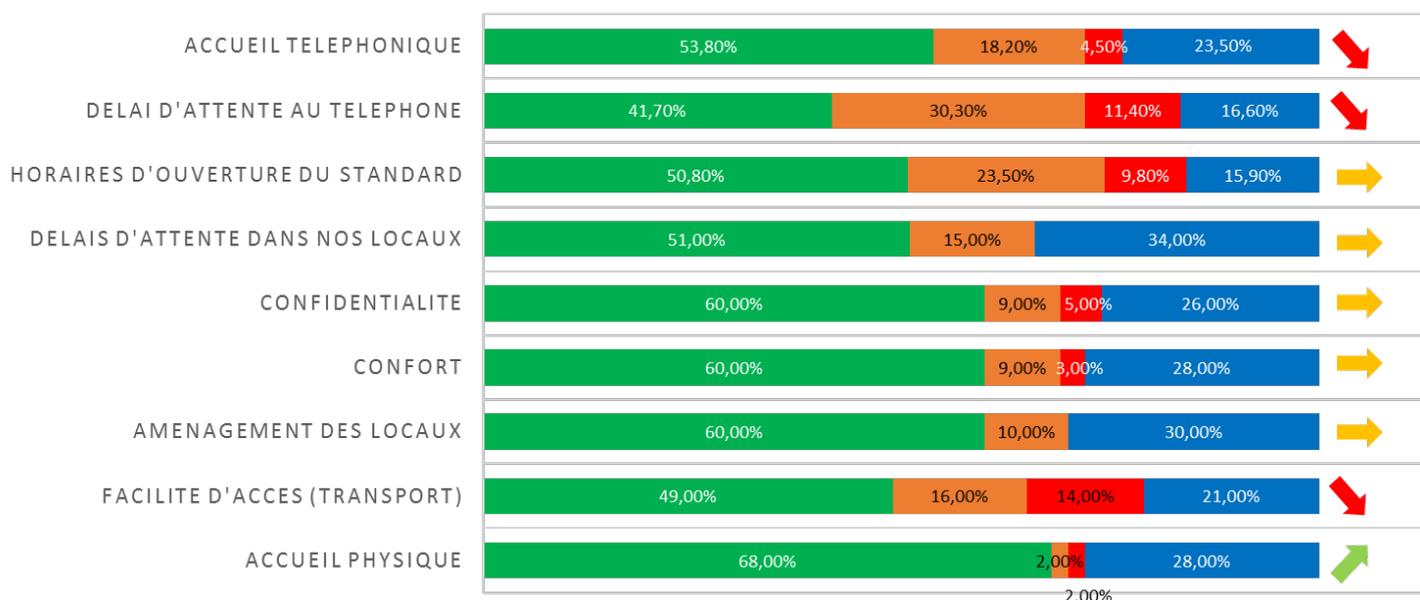
Cette réunion ayant déjà pu avoir lieu sur Gerland et Grigny avant la crise sanitaire, nous avons pris le temps d'échanger avec les personnes présentes sur le développement d'une dynamique commune entre les trois sites, projet dont l'initiative revient au groupe d'expression de Rillieux.

Thématiques également abordées : annonce de la centralisation du courrier et du standard en lien avec leur participation au fonctionnement du service, lancement de l'enquête de satisfaction 2022 et permanence DPA.

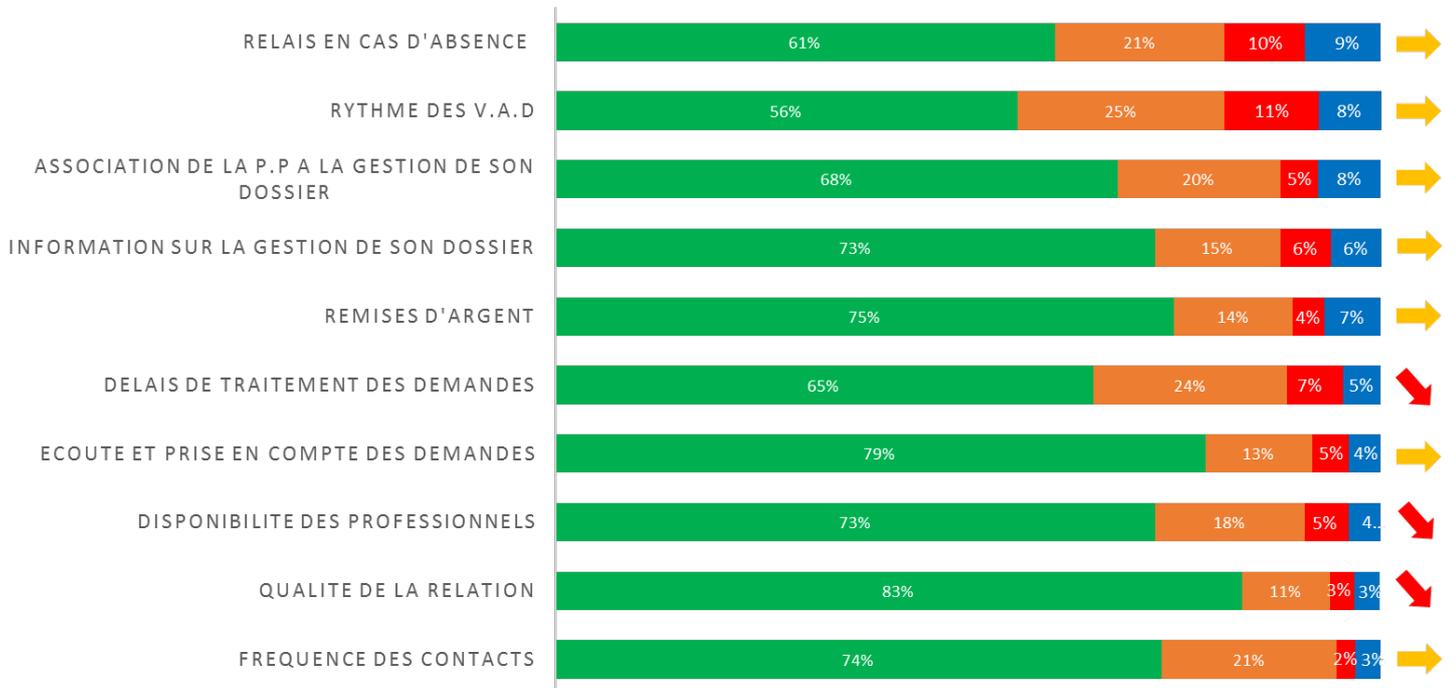
- Les réunions de décembre-janvier ont été l'occasion de présenter sur chacun des trois sites les résultats de l'enquête de satisfaction et d'identifier les points forts et les axes de progrès avec les personnes protégées (cf. résultats ci-dessous).

Nous sommes également revenus sur le projet de renforcer l'implication des personnes protégées dans les groupes d'expression afin d'être davantage dans la co-construction. Nous avons évoqué la possibilité de désigner au sein des personnes protégées participantes deux représentants sur chacun des sites. Plusieurs personnes étaient très intéressées par cette proposition. Les élections auront lieu en 2023.

Résultats de l'enquête de satisfaction 2022 :



Un grand nombre de nos Personnes Protégées ne se déplacent pas dans nos locaux, c'est pourquoi beaucoup n'ont pas d'opinion sur l'accueil physique nos locaux.



Il est à noter une progression significative du taux de satisfaction pour la qualité de l'accueil physique : 54 % -> 66 %.

La satisfaction est en baisse pour les items suivants :

- Accueil téléphonique : 76 % -> 54 %
- Délai d'attente au téléphone : 59 % -> 42 %
- Facilité d'accès au site : 51 % -> 44 % + hausse des mécontents : 6 % -> 11%
- Délai de traitement des demandes : 70 % -> 65 %
- Disponibilité des professionnels : 80 % -> 73 %
- Qualité de la relation 87 % -> 83 %

Plusieurs explications sont avancées : la précédente enquête a eu lieu juste après le 1^{er} confinement. Pendant cette période, les salariés étaient très en lien avec les PP, du moins par téléphone puisque les visites n'avaient pas repris. Il est probable que cela ait eu un impact positif sur les résultats obtenus en 2020 puisque l'AssTRA était alors très disponible et appelait régulièrement les PP.

Le mécontentement lié à la facilité d'accès est à relier au déménagement du site d'Oullins vers le site de Gerland. De nombreuses PP qui se déplaçaient avant ne le font plus.

A noter en parallèle que la grande majorité des commentaires laissés sont positifs (qualité de la relation, disponibilité, professionnalisme, ...).

Les commentaires plus négatifs vont dans le sens des résultats ci-dessus (horaires, rythme des VAD, facilité d'accès...).

V.5. Groupes de travail / démarche qualité

Les groupes axés principalement sur l'actualisation des pratiques professionnelles (**ouverture / clôture, gestion administrative et budgétaire, gestion du patrimoine**) ont plutôt été organisés avant l'été afin d'apporter les modifications nécessaires aux procédures.

Cette démarche devra être reconduite fin 2023 pour adapter les documents au nouveau logiciel.

Le **COPIL Gestion des risques** a essentiellement poursuivi l'analyse des fiches de signalement d'évènements indésirables :

23 en 2022 (chiffre stable par rapport à 2021) réparties comme suit :

- 21 agressions verbales, dont :
 - o 4 accompagnées de violence sur les biens
 - o 1 accompagnée de de menace de mort
 - o 1 accompagnée de de violence physique
- 1 vol
- 1 problématique liée à l'environnement du site de Gerland

Le **groupe Droits des usagers** reste le pilote pour l'organisation des groupes d'expression (cf. ci-dessus). Il gère également la mise en place et l'actualisation des procédures et documents ayant trait aux droits des usagers (plaquette des droits, attestation d'ouverture de comptes, DIPM, ...).

2022 a été fortement impacté par le changement de logiciel métier.

Les équipes ont été mobilisées en avril et mai afin de définir la nouvelle arborescence de la GED. Les formations ont eu lieu la deuxième quinzaine de septembre et la bascule sur Uni.T début octobre.

Malgré cela, les 6 groupes de travail pluriprofessionnels se sont réunis quasiment selon leur rythme habituel.

Le **groupe logiciel métier** a eu un rôle déterminant pendant la phase de préparation au changement de logiciel puis après sa mise en place, afin d'affiner le paramétrage suite aux premières semaines d'utilisation. Il a permis l'association des utilisateurs principaux et la remontée d'informations nécessaire à l'adaptation d'Uni.T.

VI. ISTF

Nous intervenons en collaboration avec 3 associations partenaires : UDAF, ATMP et GRIM.

En 2022, a été nommée une coordination du dispositif des 4 associations, pour une durée de 2 ans. C'est l'ATMP qui à cette coordination.

La mise en place d'une coordinatrice au sein de l'AssTRA en 2021 en la personne de Julie CHARRAIRE a permis de voir les effets produits en 2022 en termes de dynamisme du dispositif.

Ainsi nous avons pu augmenter le nombre d'interventions auprès des partenaires pour faire connaître notre métier et ses limites.

Sont également dans le dispositif ISTF au sein de l'AssTRA les DMJPM suivantes : Caroline CEROU, Valérie LAGRANGE, Véronique LE PETIT et Jennifer ROL (depuis fin 2022).

Ce dispositif comprend :

- Des **PERMANENCES physiques dans les tribunaux** de Lyon et Villeurbanne une fois par semaine. L'AssTRA assure une permanence dans chaque tribunal une fois par mois
- Des **PERMANENCES téléphoniques** tous les après-midis en collaboration avec nos collègues partenaires : l'AssTRA assure la permanence du lundi après-midi : à RILLIEUX pour les semaines paires et à GERLAND pour les semaines impaires.
- Une **BOITE MAILS** : l'AssTRA répond aux mails le lundi après-midi, en même temps que la permanence téléphonique
- **Interventions PUBLIQUES** afin d'expliquer aux familles les mesures de protection soit parce que qu'elles sont nommées soit en questionnement sur les MP à 5 pour 2022
- **Interventions auprès des PARTENAIRES** pour à la fois expliquer les MP, le rôle du DMJPM et s'accorder sur comment travailler ensemble avec les professionnelles mais également les familles nommées. 6 pour 2022
- **RDV INDIVIDUELS** sous 2 formes :
 - o sur le site le plus proche de la personne sollicitant un rdv
 - o à la MJD de MEYZIEU le 1^{er} lundi du mois. Mise en place de ces permanences en lien avec une conseillère municipale, greffière au Tribunal de Villeurbanne.

Bilan 2022 :

723 personnes ont bénéficié de ce dispositif :

- 582 en individuel
- 141 en collectif.

Thèmes abordés lors de ces rencontres :

Thèmes abordés	Nombre de demandes
Inventaire patrimoine et compte rendu de gestion	196
Actes juridiques et requêtes	108
Ouverture d'une mesure de protection	108
Gestion financière et budgétaire	108
Informations sur les différentes mesures de protection	76

Liste des réunions collectives sur le territoire réalisées en binôme par les associations, le nombre de personnes touchées et le lieu.

Date	Lieu	Public	Nombre de personnes
05/01/2022	IFAS	Aide-soignante en formation	25
15/03/2022	Maison des aveugles Lyon 9	Equipe éducative	12
15/03/2022	Maison des aveugles Lyon 9	Résidents	10
31/03/2022	Métropole aidante	Famille	2
01/04/2022	IME Irigny	Equipe éducative	15
13/05/2022	APAJH Accueil de jour Villeurbanne	Famille	7
03/10/2022	Accueil de jour St Didier sur Beaujeu	Personnes accueillies + 2 éducateurs	15
11/10/2022	CCAS Caluire	Partenaires	18
13/10/2022	Territoire de Mornant	Familles	5
28/11/2022	Territoire de Tarare	Familles et partenaires	4
13/12/2022	MDM Lyon 3 et Lyon 6	Partenaires	18

VII. DPA

2022 est la 1^{ère} année plaine d'exercice.

Ce dispositif a vocation à accompagner les personnes qui sont demandeuses (adhésion) dans le but de gagner en autonomie. Cela ne se réduit pas à accompagner les personnes vers un allègement ou une mainlevée.

Il peut s'agir d'une demande pour apprendre à oser :

- Prendre conscience de ses limites ou freins et vouloir travailler à la levée de ses freins,
- Prendre confiance pour oser et maîtriser quelque chose.

La référente travaille à la mise en place de documents permettant à la Personne Protégée d'exercer directement ses droits, sans recours à l'AssTRA lorsque la loi ne l'impose pas, ou favorisant et/ou traçant l'expression de la volonté de la Personne Protégée :

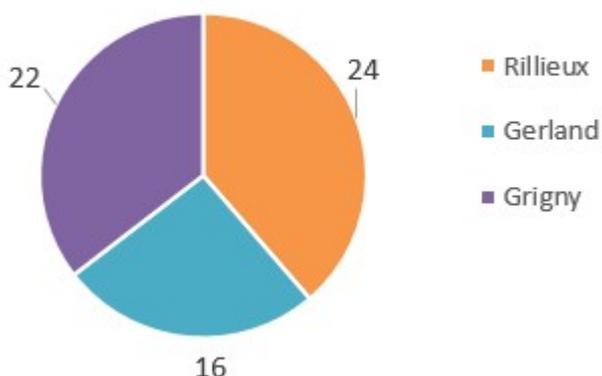
- Signature du budget par la personne protégée.
- Attestation CNI permettant aux personnes sous curatelle d'engager seules auprès de la Mairie.

Ainsi, 3 ateliers / manifestations ont également été organisés dans le cadre du DPA : 37 personnes ont participé :

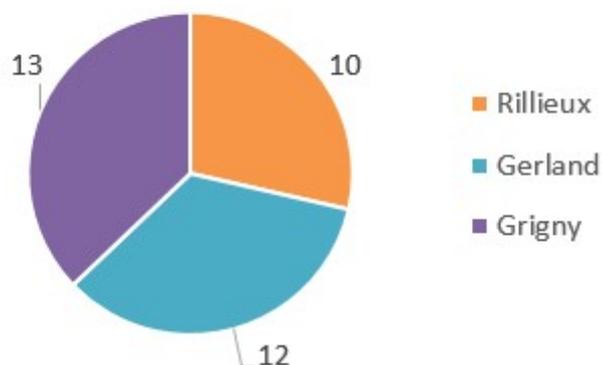
- Finances et Pédagogie (gestion du budget)
- Portes Ouvertes sur les 3 sites
- Sensibilisation aux Eco-Gestes

62 RDV réalisées sur l'ensemble des 3 sites concernant **35 personnes** :

Répartition par site des RV



Répartition par site des PP suivies



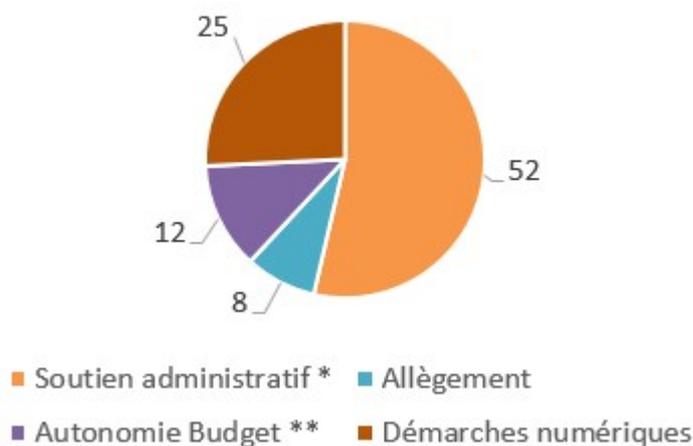
Les personnes sont vues entre 1 et 6 fois (moyenne 3 fois).

7 personnes rencontrées 3 fois ou plus. Donc accompagnement sur du long terme.

La grande majorité a une mesure de protection datant de moins de 10 ans. 2 personnes vues dans ce dispositif ont eu une main levée de leur mesure de protection.

Plusieurs motifs de rencontre peuvent se cumuler lors du même RDV.

Objet(s) des rencontres en 2022



* déclaration ressources, impôts, démarches CNI...

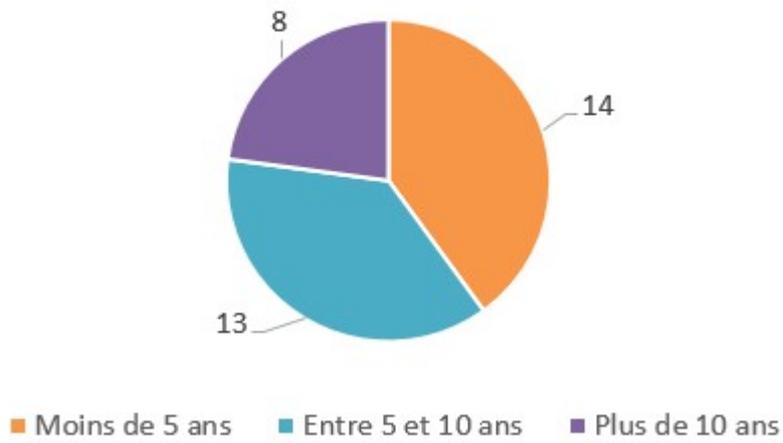
** budget, compte en ligne, application mobile, relevés....

Le soutien administratif, souvent associés aux démarches numériques est un objet récurrent des rencontres (Appropriation des espaces internet sur tablette et/ou ordinateur des PP), recherches sur site...

AssTRA

Il est à noter que beaucoup de sollicitations sont enregistrées sur avril et mai pour l'aide à la déclaration d'impôt (15 rencontres en avril 2022).

Antériorité de la mesure de Protection en 2022



VIII. LA FORMATION

Formations collectives :

La plupart des formations collectives de 2022 concernaient le changement de logiciel métier. Tous les salariés ont été concernés, en fonction de leur fonction.

Une formation « assistant(e) DMJPM » a été proposée à une assistante de chacun des sites, afin de diffuser ensuite en interne.

Formations individuelles :

7 salariés ont également obtenu le financement d'une formation individuelle, diplômante ou non (Formation formateur SST, Capacité en investissement et patrimoine, PPI, Travail social et insertion professionnelle, Evalueur externe, SST).

IX. L'EMPLOI

XI.1. Nombre de contrats signés

	2019	2020	2021	2022
CDI	9	1	8	7
CDD	11	19	10	15
TOTAL	20	20	18	20

Le nombre de contrats n'augmente pas mais ne diminue pas non plus ! Notre secteur est toujours impacté par le turn-over !



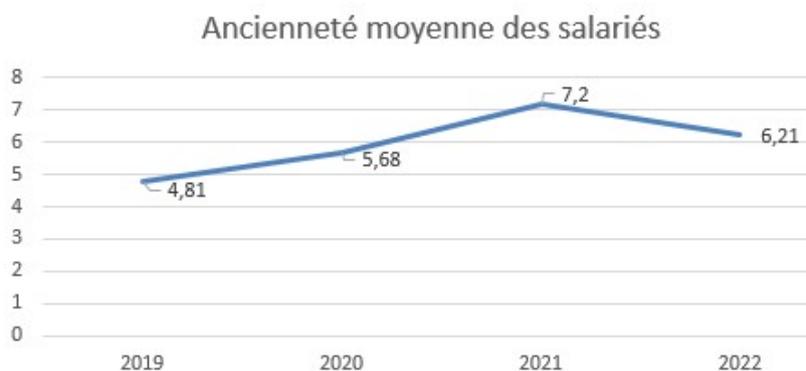
IX.2. Age moyen des salariés au 31/12



Nous notons que le turn-over fait baisser l'âge moyen des salariés. Beaucoup de jeunes nouveaux salariés en sortie d'étude.

Recrutement d'une alternante arrivée à 17 ans ½.

XI.3. Ancienneté moyenne au 31/12



XI.4. Carences de postes

Poste	Nombre de jours de carence
Cadres	201.5 jours
DMJPM	363 jours
Assistantes DMJPM	130.4 jours
Assistantes SAFPP	12 jours
Assistantes polyvalentes	28 jours
TOTAL	734.9 jours

Les chiffres sont en phase avec le ressenti des équipes qui ont subi cette année non seulement le turn-over, mais également les temps de carence sur certains postes.